

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
Mercredi 8 Mars 2017  
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

*Convocation et affichage : 2 Mars 2017*

Sous la présidence de Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire.

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 11

VOTANTS : 11

Etaient présents : Stéphane AUFRERE, Xavier COLLON, Marie-Laure COLLON, Olivier BOVE, Vincent COUPEROT, Nicolas LAROCHE, Charly NICOLLE, Stevens DAVID, Romain BONNET, Jérémy VENON, Christian SANSEIGNE

Etaient absents excusés :

Secrétaire de séance : Maryse COLLOBERT (secrétaire de Mairie)

\*\*\*\*\*

- Délibération sur le PLUI
- Délibération sur achat du logiciel TOTEM/ACTES
- Délibération sur le positionnement eau et assainissement (Adhésion au SIT)
- Délibération sur un mouvement de fonds du budget eau vers le budget principal
- Désignation par vote d'un élu au CLECT pour le taux des taxes intercommunales
- Demande de subvention école maternelle de Chablis
- Demande d'adduction d'eau potable Mickaël Manteau Route de Mont de Milieu
- Demande d'adduction d'eau potable Romain BONNET 5 rue de la Fontaine
- Positionnement éclairage public
- Demande d'autorisation pour une demande de prêt
- Point sur le devenir du lavoir de l'église
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint. Il propose de rajouter à l'ordre du jour deux délibérations de demande d'ouverture de crédits afin de mandater des factures avant le vote du budget. Il demande s'il y a des observations sur la précédente séance, sans observation le compte rendu est soumis à la signature des élus.

**DELIBERATION N° 09\_08 03 2017 : Décision de ne pas transférer la compétence PLU à la Communauté de Communes**

**Visée par la préfecture le :**

Le Maire rappelle que la loi ALUR du 27 Mars 2014 prévoit le transfert de compétence en matière de PLU (ou documents d'urbanisme tenant lieu de PLU, dont la carte communale) : Il s'agit d'un transfert de plein droit dès le 27 Mars 2017.

Les conseillers municipaux pourront refuser le transfert par délibération :

- Si 25 % des communes représentant 20 % de la population totale des communes concernées s'y opposent.
- Dès lors que leurs conseils municipaux délibéreront dans les trois mois précédant l'échéance légale (du 26 Décembre 2016 au 26 Mars 2017).

Il est proposé que le Conseil Municipal délibère contre le transfert de cette compétence.

- **SE PRONONCE CONTRE** le transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

**DELIBERATION N° 10\_08 03 2017 : Dématérialisation des actes budgétaires et des actes administratifs au contrôle de légalité**

**Visée par la préfecture le :**

Pour faire suite à la dématérialisation des pièces comptables effective depuis décembre 2013 et le changement d'arrondissement sur la commune d'Auxerre, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient désormais de procéder à la dématérialisation des actes budgétaires et administratifs destinés aux services de l'Etat pour le contrôle de légalité (budgets, comptes administratifs, délibérations, arrêtés ...)

Pour cela il est nécessaire de recourir à une plateforme de télétransmission homologuée susceptible d'assurer l'identification et l'authentification de la collectivité, l'intégrité, la sécurité et la confidentialité des données, telle qu'INFOGREFFE, CHAMBERSIGN ou CERTINOMIS.

Le Conseil Municipal, après en délibéré, **ACCEPTE** d'adhérer à une plateforme électronique de services dématérialisés fournis aux usagers par l'ensemble des organismes publics, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

**DELIBERATION N° 11\_08 03 2017 : Délibération sur le positionnement eau et assainissement (Adhésion au SIT)**

**Visée par la préfecture le :**

Le Maire expose au Conseil Municipal Syndical que la loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire de la compétence EAU et Assainissement d'ailleurs aux Communautés de communes au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Seules pourront subsister les structures intercommunales à cheval sur au moins 3 Communautés de Communes. Il est apparu à plusieurs élus concernés que gérer l'EAU serait plus aisé et fonctionnel dans une collectivité spécifique plutôt qu'à l'intérieur d'une Communauté de Communes qui a un grand nombre de compétences à gérer assez différentes de l'EAU. Conserver un Syndicat spécifique à l'EAU (et pourquoi pas l'Assainissement ensuite), offre des possibilités de travailler par secteur, une grande liberté pour conduire les projets, pour fixer une tarification différenciée, et le choix d'un mode de gestion. D'où le projet de créer un Syndicat intercommunal d'EAU POTABLE sur un territoire assez étendu, pour être à cheval sur 3 Communautés de Communes

Un projet de Syndicat des EAUX du TONNERROIS est en réflexion, et il convient donc pour poursuivre la démarche de s'assurer qu'un périmètre suffisant est intéressé.

Le Maire demande au Conseil Municipal de prendre position de façon claire sur ce projet, sans que cela puisse constituer un engagement définitif tant que les statuts et le périmètre ne seront pas connus de façon certaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **SE DECLARE** très favorable à la création d'un Syndicat intercommunal d'EAU POTABLE du TONNERROIS (et éventuellement d'assainissement), et prend l'engagement d'y adhérer si le périmètre est pertinent pour le TONNERROIS d'une part, et si les principes suivants sont pris en compte :

- le Syndicat sera découpé **en sous entités géographiques pertinentes** avec une large autonomie locale, dans une Commission Locale.
- **il y aura possibilité de plusieurs modes de gestion**: régie pour certains territoires, affermage, prestation de service pour d'autres, ou même encore le syndicat pourra confier à une commune par convention l'entretien des ouvrages, la relève des compteurs, la facturation, etc...
- enfin il pourra y avoir, **sur des services différents, des tarifs différents**, suivant les charges réelles par secteur, tenant compte des situations locales, dans le cadre des sous entités qui devront être définies dans les statuts »

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

**DELIBERATION N° 12\_08 03 2017 : Mouvement de fonds du budget eau vers le budget principal**

**Visée par la préfecture le :**

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les travaux de rénovation de la fontaine inscrite au patrimoine du budget principal va permettre d'améliorer le fonctionnement du réseau d'eau. En conséquence, le Maire souhaite que le financement des investissements repose sur une participation du service d'eau au budget principal de façon à ne pas scinder en deux la ou les factures en lien avec la rénovation de la fontaine. Les travaux sont estimés à **25 000 €**

Cet exposé entendu, les membres présents se prononcent pour un transfert du budget de l'eau au budget principal de la somme de **25 000 €**. La dépense sera inscrite au compte **6742** subventions exceptionnelles d'équipement au budget du service d'eau et au compte **1328** du budget principal 2017. Le Conseil municipal :

**AUTORISE** le transfert du budget de l'eau au budget principal de la somme de **25.000 €**

**AUTORISE** le comptable public à procéder au transfert de la somme de de ce budget annexe dans le budget principal,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

**DELIBERATION N° 13\_08 03 2017 : Désignation par vote d'un élu au CLECT pour le taux des taxes intercommunales**

**Visée par la préfecture le :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général des impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C,

**Considérant** que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,

**Considérant** qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant,

**Considérant** la proposition suivante de répartition des sièges au sein de la CLECT formulée par le Président :

- Communes de 0 à 999 habitants : 1 siège
- Communes de 1000 habitants et plus : 2 sièges

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- ***DECIDE*** de nommer : Christian SANSEIGNE représentant titulaire et Stéphane AUFRERE, suppléant, de la Commune de Fleys auprès de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

**DELIBERATION N° 14\_08 03 2017 : Demande de subvention Ecole maternelle Chablis**

**Visée par la préfecture le :**

Le Maire présente à l'assemblée la demande annuelle de subvention de l'école maternelle de Chablis pour financer les sorties des enfants. Huit enfants de la commune de Fleys y sont scolarisés pour l'année 2016-2017.

La subvention demandée est de 20 € par enfant, soit un montant total de **160 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**EMET** un avis favorable pour une participation de **100.00 €**

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Demande d'adduction d'eau potable pour Mrs Michaël Manteau Route de Mont de Milieu et Romain Bonnet au 5 rue de la Fontaine**

Deux demandes de mise en place de compteurs d'eau supplémentaires ont été reçues par Monsieur Le Maire : Mr Manteau Mickaël route de Mont de Milieu suite à un permis de construire et Mr Bonnet Romain au 5 rue de la Fontaine. Un devis sera demandé à l'entreprise Mansanti concernant Mr Manteau. Une demande officielle de branchement supplémentaire au 5 rue de la Fontaine sera faite au SIT pour l'inclure dans les travaux d'aménagement.

**DELIBERATION N° 17\_08 03 2017 : Demande de sortie du SDEY Maintenance des installations d'éclairage public**

**Visée par la préfecture le**

Le maire demande au conseil municipal de se positionner sur la sortie du SDEY concernant la maintenance des installations d'éclairage public.

Le conseil municipal **DECIDE** de renoncer aux transferts de compétences du SDEY concernant la maintenance annuelle des installations d'éclairage public.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

**DELIBERATION N° 18\_08 03 2017 : Maintenance des installations d'éclairage public**

**Visée par la préfecture le**

Le maire présente le devis de la Société EIFFAGE concernant l'entretien du réseau d'éclairage public de la commune pour un montant TTC de l'entretien annuel de 121.96 € - 2 visites par an pour 66 lampadaires avec un engagement de 4 ans afin de maintenir ce prix.

Le conseil municipal **DECIDE** de retenir la société EIFFAGE pour la somme de **121.96 €**/an (prix reconduit sur 4 années)

Prix révisibles par application de la formule

- $\frac{\text{TPO}_{12c} \text{ dernier indice connu}}{\text{TP}_{12c} \text{ indice de départ}}$

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Demande d'autorisation de contracter un prêt concernant l'aménagement Rue de la Fontaine**

Le Maire donne connaissance au conseil des différentes avancées concernant l'aménagement de la Rue de la Fontaine et demande l'autorisation de contracter un prêt de 130.000 € Le maire s'engage à prendre contact avec plusieurs banques afin de financer ce projet et de tenir informer les conseillers de la meilleure offre proposée.

### **Point sur le devenir du Lavoir**

Etant donné que la commune procède actuellement à une étude d'assainissement, nous attendons les conclusions définitives de celle-ci pour envisager la réfection ou la vente de ce lavoir

### **DELIBERATION N° 15\_08 03 2017 : Ouverture de crédits « Budget principal » Section investissement**

#### **Visée par la préfecture le**

Afin de pouvoir engager, liquider et mandater le commencement des travaux rue de la Fontaine sous la compétence du SDEY, il est proposé les ouvertures de crédits suivants :

- 14.000.00 € à l'article 2041582

Afin de pouvoir engager, liquider et mandater la première phase de l'étude de l'Aménagement rue de la Fontaine confiée à la Société ECMO, il est proposé les ouvertures de crédits suivants :

- 2.664.00 € à l'article 2031

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** ces ouvertures de crédits sur le budget de la commune 2017.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **DELIBERATION N° 16\_08 03 2017 : Ouverture de crédits « Budget eau » Section investissement**

#### **Visée par la préfecture le**

Afin de pouvoir engager, liquider et mandater les factures de l'entreprise MANSANTI concernant des travaux de branchement de nouveaux compteurs Rue de la Grande Chaume, Rue de l'Eglise, et Route de Mont de Milieu, il est proposé les ouvertures de crédits suivants :

- 19.100.00 € à l'article 2156

### **Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 8/03/2017**

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** ces ouvertures de crédits sur le budget de la commune 2017.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

**DELIBERATION N° 19\_08 03 2017 : Travaux supplémentaires sur les compteurs d'eau rue de l'Eglise - de la Grande Chaume et Route de Mont de Milieu**

#### **Visée par la préfecture le :**

L'entreprise MANSANTI a dû réaliser des travaux supplémentaires Route de Mont de Milieu en plus de la mise en place de compteurs rue de l'Eglise et de la Grande Chaume.

La différence entre le devis initial qui était de 9.875.00 € (11.850.00 € ttc) est de 12.870.00 € (15.444.00 € ttc).

Après étude de la proposition et en avoir délibéré, le conseil municipal,

**ACCEPTE** le supplément de l'entreprise MANSANTI pour un montant de **3.594.00 € TTC** et **AUTORISE** le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Le SRD doit refaire la route nationale du village et s'engage à refaire également le parking
- Destruction du mur de Mr Pascal Michaut rue de la Fontaine
- Le maire informe que la Sté ECMO (bureau d'études concernant l'aménagement de la rue de la Fontaine) s'occupera également des appels d'offres pour les travaux.
- Nids de poule : La Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs procède à une campagne de bouchages des nids de poule et demande aux communes de recenser les rues concernées.

-

L'ordre du jour étant épuisé

La séance a été levée à 20 h 20

**Récapitulatif des délibérations prises :**

**DELIBERATION N° 09\_08 03 2017 :** Décision de ne pas transférer la compétence PLU à la Communauté de Communes

**DELIBERATION N° 10\_08 03 2017 :** Dématérialisation des actes budgétaires et des actes administratifs au contrôle de légalité

**DELIBERATION N° 11\_08 03 2017 :** Délibération sur le positionnement eau et assainissement (Adhésion au SIT)

**DELIBERATION N° 12\_08 03 2017 :** Mouvement de fonds du budget eau vers le budget principal

**DELIBERATION N° 13\_08 03 2017 :** Désignation par vote d'un élu au CLECT pour le taux des taxes intercommunales

**DELIBERATION N° 14\_08 03 2017 :** Demande de subvention Ecole maternelle Chablis

**DELIBERATION N° 15\_08 03 2017 :** Ouverture de crédits « Budget principal » Section investissement

**DELIBERATION N° 16\_08 03 2017 :** Ouverture de crédits « Budget eau » Section investissement

**DELIBERATION N° 17\_08 03 2017 :** Demande de sortie du SDEY Maintenance des installations d'éclairage public

**DELIBERATION N° 18\_08 03 2017 :** Maintenance des installations d'éclairage public

**DELIBERATION N° 19\_08 03 2017 :** Travaux supplémentaires sur les compteurs d'eau rue de l'Eglise - de la Grande Chaume et Route de Mont de Milieu

**Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 8/03/2017**

Les membres présents :

<b>Nom Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Visa de présence</b>	<b>Visa par procuration</b>
<b>Stéphane</b>	<b>AUFRERE</b>		
<b>Romain</b>	<b>BONNET</b>		
<b>Olivier</b>	<b>BOVE</b>		
<b>Marie-Laure</b>	<b>COLLON</b>		
<b>Xavier</b>	<b>COLLON</b>		
<b>Vincent</b>	<b>COUPEROT</b>		
<b>Nicolas</b>	<b>LAROCHE</b>		
<b>Charly</b>	<b>NICOLLE</b>		
<b>Christian</b>	<b>SANSEIGNE</b>		
<b>Stevens</b>	<b>DAVID</b>		
<b>Jérémy</b>	<b>VENON</b>		